

# BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

TITRE RNCP - NIVEAU 4

FORMATION EN APPRENTISSAGE



Cette formation permet de former des ouvriers.ères souhaitant travailler dans le domaine du paysage pour des entreprises du secteur privé comme public.

Elle permet également l'insertion ou la réinsertion dans le milieu professionnel, de former des futurs coordinateurs.tices d'équipe mais aussi de consolider un projet professionnel.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Formation

- > Formation sur 2 ans
- > 800h de formation au CFA
- > Rythme d'apprentissage : 5 semaines en entreprise / 1 semaine en formation

Début de la formation en septembre

### Public & Conditions d'inscription

- > Aimer le travail en extérieur
- > Avoir une bonne condition physique
- > Effectuer des tests ou un entretien de positionnement
- > Être titulaire d'un CAPA ou avoir un niveau BEP ou seconde (au minimum)

### Enseignements professionnels

- > Elaborer un projet professionnel dans le secteur
- > Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- > Communiquer dans une situation professionnelle
- > Techniques relatives au végétal, au milieu, aux infrastructures paysagères
- > Utilisation des matériels et équipements de l'entreprise
- > Conduire un chantier de création ou d'entretien d'un espace paysager

### UCARE

- > Murs et toitures végétalisés

### Installations spécifiques

5 hectares d'espaces paysagers

## DIPLÔME

Brevet Professionnel  
Niveau 4

## DURÉE

Sur 2 ans en apprentissage

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

5 unités capitalisables (UC)  
1 UCARE évalué en situations professionnelles  
Ecrit - Oral - Epreuves pratiques

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos référents sont à votre écoute pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

## COÛT ET FINANCEMENT

Coût de la formation : 7 200 €  
Cette formation peut être financé par :  
- les OPCO - CNFPT : Aucun reste à charge  
- le Compte Personnel de Formation (CPF)  
- du financement personnel

L'apprenti perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC. Ce salaire est versé en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année du contrat.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

### Orientation et poursuite d'études

Principalement en BTSa Aménagements Paysagers ou en Certificat de Spécialisation.

L'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les collectivités locales.

### Métiers envisageables à l'issue de la formation

Le titulaire d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers pourra envisager de devenir :

- Agent / Ouvrier.ère paysagiste
- Jardinier.ière paysagiste
- Chef.fe d'équipe paysagiste
- Coordinateur / Superviseur d'équipe

## LA SAUSSAYE C'EST AUSSI...

- Une exploitation agricole
- Simulateur de conduite d'engins
- Halle Agroalimentaire
- Centre de Documentation et d'Information
- Restauration
- Hébergement
- Etablissement inscrit dans la démarche Biodiv'Expé



**TAUX DE RÉUSSITE** (en 2021)

Abandons en cours de formation

Taux de réussite 2020 : 100%



Accueil CFA

02 37 33 72 25

[cfa.eure-et-loire@educagri.fr](mailto:cfa.eure-et-loire@educagri.fr)

Accueil CFPPA

02 37 33 72 30

[cfppa.chartres@educagri.fr](mailto:cfppa.chartres@educagri.fr)



CFA Apprentissage Agricole 28

La Saussaye

28630 - Sours